

DOCUMENT PREPARATOIRE DE LA FFT EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PHASE 3 DE SORTIE DE CONFINEMENT DANS LES CLUBS

À COMPTER DU 22 JUIN 2020



CONTEXTE

La sortie de confinement a déjà connu deux phases selon un principe de progressivité, en application des annonces gouvernementales successives.

Au regard de l'évolution favorable de la pandémie, la troisième phase, qui s'engagera le 22 juin 2020, permettra de lever de nouvelles contraintes et d'assouplir en toute sécurité les conditions de pratique des différentes disciplines.

Cette démarche prend appui sur l'allocution Président de la République du 14 juin 2020, qui a particulièrement annoncé le passage de l'Île de France en zone verte et exprimé le souhait d'une très large reprise des activités sociales dans notre pays.

Ce document est communiqué afin de permettre d'anticiper les évolutions de la reprise d'activité au sein des clubs dans le cadre de la **Phase 3** de sortie de confinement. **Il s'agit à ce jour d'un document préparatoire, dont les dispositions demeurent à confirmer par les instructions gouvernementales** qui seront publiées dans les prochains jours. Il sera actualisé, si nécessaire, en vertu de celles-ci, dans la suite immédiate de leur publication.

Pratique sportive et utilisation des espaces collectifs en zone verte¹ :

Ce qui est acquis :

- **Pratique en plein air et sur courts couverts ;**
- **Sans protocole de balles différenciées.** Désormais, les pratiquants pourront de nouveau utiliser les mêmes balles sans les marquer. Arrêt de jeu en cas de pluie pour éviter la manipulation de balles humides (risque de contamination plus fort) ;
- **Jeu en simple et en double** selon les règles de pratique habituelles mais en demeurant vigilant à appliquer le principe de distanciation ;
- **Autorisation de la compétition en simple** pour le **tennis**, le **paratennis** et le **jeu de courte paume** ;
- **Accès aux club-houses pour l'ensemble de leurs activités en intérieur et en extérieur.**

¹ Tout le territoire français à l'exception de la Guyane et de Mayotte.

Ce qui est en cours de confirmation dans l'attente des instructions ministérielles :

- **Autorisation de la compétition en double** dès le 22 juin pour le **tennis**, le **paratennis** et le **jeu de courte paume**, ainsi que pour le **beach tennis** et le **padel** ;
- **Reprise des cours collectifs avec le nombre de participants habituel**, sous réserve du respect du principe de distanciation et des gestes barrières ;
- **L'accès aux vestiaires collectifs est susceptible de demeurer interdit.**

Pratique sportive et utilisation des espaces collectifs en zone orange² :

Les mesures du protocole de sortie de confinement en phase 2 restent en vigueur.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Dans ce contexte, la FFT maintient son souci prioritaire de protection de ses publics et de lutte contre la diffusion du virus. Elle fait donc toujours appel à la vigilance, au sens des responsabilités et au civisme des dirigeants, des enseignants professionnels et de tous les pratiquants des clubs affiliés ou des structures habilitées pour poursuivre la mise en place des recommandations suivantes :

Recommandations générales :

- En loisir comme en compétition, un(e) pratiquant(e) présentant des symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) ne vient pas jouer.
- Les clubs :
 - Prolongent la fonction du référent COVID-19 ;
 - Maintiennent l'affichage des consignes sanitaires ;
 - Continuent d'assurer un nettoyage quotidien de leurs installations et de veiller à désinfecter régulièrement les points de contact ;
 - Maintiennent la mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du club ainsi que de produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle sur les courts ;
 - Conservent la recommandation de procéder à la réservation des terrains en ligne ou par téléphone, de préférence.

² La Guyane et Mayotte.

Recommandations sanitaires :

- Les pratiquants :
 - Apportent leur propre gel hydro-alcoolique pour se nettoyer les mains avant et après le jeu ;
 - Sont invités à nettoyer leur chaise/banc avant et après la partie, par esprit civique et dans un but d'assainissement de leur environnement et de celui des joueurs qui leur succéderont.
- Les enseignants :
 - En vertu de leur rôle éducatif, restent vigilants à ce que les gestes barrières et une distanciation physique soient appliqués.
- Les personnes présentes dans le club :
 - Demeureront vigilantes au respect de la distanciation physique et des gestes barrières en tous lieux et à tout moment ;
 - Portent un masque dans tous les lieux fermés (club-house, Proshop et vestiaires).

Recommandations pour la reprise de la compétition :

- La reprise de la compétition est autorisée en présence de public, dans une limite maximum de 5000 personnes et dans le respect des règles de distanciation, des principes sanitaires (gestes barrières), et des déclarations administratives, le cas échéant ;
- Elle concerne les épreuves en simple et en double, pour tous les licenciés, sans critère d'âge ;
- Avant la reprise de la compétition, un avis auprès du médecin référent est demandé pour la joueuse ou le joueur qui a contracté le virus et pour la joueuse ou le joueur qui présente des facteurs de risques connus non équilibrés ;
- Limiter si possible le nombre de personnes présentes sur le court ;
- Le recours aux juges de lignes et aux ramasseurs de balles doit être limité et organisé dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Ils veilleront à ce qu'ils ne soient pas en contact avec le matériel des joueurs (ex : serviettes des joueurs) ;
- Organiser les changements de côtés en tournant de chaque côté du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- Interdire les poignées de mains et suggérer à la place un signe de la tête ou de la raquette.